RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00372
Numéro SIREN : 478 351 380
Nom ou dénomination : ABELIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2017 sous le numéro de dépôt 1186

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

ABELIS
7 rue Jean Mermoz
81290 Labruguière

V/REF :
N/REF : 2004 B 372 / 2017-A-1186

Le Greffier du Tribunal de Commerce CASTRES certifie qu'il a reçu le 16/06/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 01/06/2017
- Réduction du capital social

Concernant la société

ABELIS
Société par actions simplifiée
7 rue Jean Mermoz
81290 Labruguière

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1186 le 16/06/2017

R.C.S. CASTRES 478 351 380 (2004 B 372)

Fait à CASTRES le 16/06/2017,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES (Tarn)

LE BAN VALEUR LEGALE

186

SAS ABELIS
Société capital de 122 000 €
7 Rue Jean MERMOZ
81290 LABRUGUIERE

R.C.S CASTRES 478 351 380

- PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS – DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUIN 2017

L'an 2017,
Le 1er JUIN,
A 18 heures,

Les associés de la société ABELIS, SAS au capital de 122 000 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire extraordinaire, au siège social 7 Rue Jean MERMOZ 81290 LABRUGUIERE.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques BOBILLON en sa qualité de Président.

Monsieur Michel BOBILLON est présent.

Monsieur Vincent LEMAIRE, Commissaire aux Comptes titulaire est absent.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les 2 associés présents.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Autorisation d'une réduction du capital social d'un montant maximum de 61 000 € au moyen d'une offre de rachat d'actions faite à un seul associé,
- Pouvoir au président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,

Copie certifiée conforme

ABELIS SAS
7 Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE
Tél : 05.63.57.63.08 - Fax : 09.70.62.31.29
N° Siret : 478 351 380 00017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et du rapport du commissaire aux comptes autorise la réduction du capital pour un montant maximum de 61 000 € pour le ramener de 122 000 € à 61 000 € par voie de rachat d'actions détenues par les associés, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur les réserves.

Les actions rachetées par la Société devront être annulées un mois au plus tard après l'expiration du délai imparti aux associés pour l'acceptation de l'offre de rachat et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SECONDE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son président aux fins d'acquérir les actions présentées au rachat dans les conditions qui viennent d'être fixées et de réaliser la réduction de capital décidée sous la résolution précédente, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 2 mois à compter de ce jour et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et représentant l'associé unique.

Le président

Copie certifiée conforme

ABELIS SAS
7 Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE
Tél : 05.63.57.63.08 - Fax : 09.70.62.31.29
N° Siret : 478 351 380 00017